

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

#### Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SOLVENT 671

#### Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

#### Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

##### Entreprise

Helmitin Inc.  
99 Shorncliffe Rd  
Toronto, Ontario, M8Z 5K7  
877.823.2624

11110 Airport Road  
Olive Branch, MS 38654  
Téléphone : 877.823.2624  
www.helmitin.com

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance et/ou du mélange :

##### Classification (SGH-US)

Liq. Inf. 2 H225

Irrit. yeux 2A H319

STOT SE 3 H336

Texte complet des phrases H : voir section 16

#### Éléments d'étiquette

##### Étiquetage SGH-US

Pictogrammes de danger (SGH-US) :



Terme d'avertissement (SGH-US) :

Danger

Mentions de danger (SGH-US)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (SGH-US)

P210 - Tenir à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'inflammation, et des matières incompatibles. - Ne pas fumer.  
P240 - Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et de l'équipement d'éclairage antidéflagrant.  
P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.  
P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras, et d'autres zones exposées après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

# SOLVENT 671

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

protection des yeux.

P303+P361+P353 - En cas de contact cutané (ou avec les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et/ou se doucher.

P304+P340 - En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P307+P311 - En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

P403+P233+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé. Maintenir au frais.

### Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire. Ce matériau contient du méthanol qui, lorsqu'il est ingéré, peut provoquer une acidose et une toxicité oculaire allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité complète, voire la mort.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)** Non disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Méthyl éthyl cétone	(CAS No) 78-93-3	80 - 100

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des mesures de premiers secours

**Général** : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et aérer la zone. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recourir à une aide médicale

**Ingestion** : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Recourir à une aide médicale

### Symptômes et effets principaux, aigus et différés

**Général** : Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer somnolence et vertiges. Provoque des effets graves sur les organes (nerf optique, système nerveux central).

**Inhalation** : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux telle que des étourdissements, des vomissements, des engourdissements, de la somnolence, des maux de tête, et des symptômes narcotiques similaires.

**Contact avec la peau** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Contact avec les yeux** : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

### Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Si une assistance médicale est nécessaire : garder le récipient ou l'étiquette à disposition.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Poudre chimique sèche, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'eau peut être inefficace, mais de l'eau doit être utilisée pour rafraîchir le récipient exposé au feu.

# SOLVENT 671

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Moyens d'extinction inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit Un fort courant d'eau peut propager du liquide enflammé.

## **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie :** Liquide et vapeurs très inflammables.

**Risque d'explosion :** Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

**Réactivité :** Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

## **Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution en cas d'incendie :** Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## **Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures générales :** Ne pas appliquer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre particulièrement soin d'éviter les charges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

#### **Pour les non-secouristes**

**Équipement de protection :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

**Procédures d'urgence :** Évacuer le personnel inutile. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### **Pour les secouristes**

**Équipement de protection :** Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

**Procédures d'urgence :** Aérer la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Éliminer les sources d'inflammation.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de prévention immédiate, isoler les zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Dévier et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

### **Référence à d'autres sections**

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Se référer à la section 13 Considérations relatives à l'élimination

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Dangers supplémentaires lors du traitement :** Manipuler les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières / la fumée / le gaz / le brouillard / les vapeurs / les aérosols.

**Mesures d'hygiène :** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

# SOLVENT 671

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques :** Conforme aux réglementations en vigueur. Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. Attacher et immobiliser les récipients et l'équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

**Conditions de stockage :** Conserver dans un endroit sec et frais. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Conserver dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Méthyl éthyl cétone (78-93-3)		
Mexique	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
Mexique	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Mexique	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
Mexique	LEP LECT (ppm)	300 ppm
USA ACGIH	ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
USA ACGIH	ACGIH LECT (ppm)	300 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (LECT) (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
USA NIOSH	NIOSH REL (LECT) (ppm)	300 ppm
USA DIVS	US DIVS (ppm)	3000 ppm
Alberta	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Alberta	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	LEP LECT (ppm)	100 ppm
Colombie-Britannique	LEP MPT (ppm)	50 ppm
Manitoba	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Manitoba	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Terre-Neuve et Labrador	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Terre-Neuve et Labrador	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nunavut	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEP LECT (ppm)	300 ppm
Nunavut	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (ppm)	300 ppm

# SOLVENT 671

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	LEP MPT (ppm)	200 ppm
<b>Ontario</b>	LEP LECT (ppm)	300 ppm
<b>Ontario</b>	LEP MPT (ppm)	200 ppm
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	LEP LECT (ppm)	300 ppm
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	LEP MPT (ppm)	200 ppm
<b>Québec</b>	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	300 mg/m <sup>3</sup>
<b>Québec</b>	VECD (ppm)	100 ppm
<b>Québec</b>	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup>
<b>Québec</b>	VEMP (ppm)	50 ppm
<b>Saskatchewan</b>	LEP LECT (ppm)	300 ppm
<b>Saskatchewan</b>	LEP MPT (ppm)	200 ppm
<b>Yukon</b>	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	740 mg/m <sup>3</sup>
<b>Yukon</b>	LEP LECT (ppm)	250 ppm
<b>Yukon</b>	LEP MPT (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
<b>Yukon</b>	LEP MPT (ppm)	200 ppm

### Contrôle de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces clos. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs peuvent être libérés. Des procédures appropriées de mise à la terre doivent être suivies pour éviter l'électricité statique. Utiliser un équipement anti-explosion.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants au feu/à la flamme/ignifuges

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante, d'une atmosphère pauvre en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus.

**Autre information :** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair, transparent
Odeur	: Odeur de cétone
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: Non applicable
Taux d'évaporation	: 2.7 [Ref Std: acétate de n-butyle = 1,0]
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 56 - 80 °C (132.8 - 176 °F)
Point d'éclair	: -19 - -4 °C (-2.2 - 24.8 °F)
Température d'auto-inflammation	: >400 °C (752 °F)

# SOLVENT 671

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

<b>Température de décomposition</b>	: Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)</b>	: Pas disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	: 1,8 %
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	: 11,5 %
<b>Pression de vapeur</b>	: 78 mm Hg @ 20 °C (68 °F)
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C</b>	: 2.41 [Ref Std: Air = 1.0]
<b>Densité relative</b>	: 0.80 g/mL
<b>Gravité spécifique</b>	: 0.80 @ 20 °C (68 °F)
<b>Solubilité</b>	: Soluble partiellement dans l'eau
<b>Coefficient de partage : N-octanol/Eau</b>	: Pas disponible
<b>Viscosité</b>	: Pas disponible
<b>Teneur en matières solides</b>	: 0% (complètement volatile)
<b>Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
<b>Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique</b>	: Oui, dans certaines circonstances, le produit peut enflammer due à une décharge statique.
<b>Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)</b>	: 805 g/L (6.72 lbs/gal)
<b>Teneur en VHAP</b>	: 0%

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

**Stabilité chimique :** Liquide et vapeur très inflammable. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter :** La lumière directe du soleil, les températures extrêmement élevées ou basses, la chaleur, les surfaces chaudes, les étincelles, les flammes nues, les matériaux incompatibles et d'autres sources d'ignition.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë :** Non classé

**Valeurs DL50 et CL50 :** Pas disponible

**Corrosion / irritation cutanée :** Non classé

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire :** Provoque une irritation oculaire grave.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé

**Mutagénicité des cellules germinales :** Non classé

**Tératogénicité :** Non classé

**Cancérogénicité :** Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classé

**Toxicité pour la reproduction :** Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Provoque des effets graves sur les organes (nerf optique, système nerveux central). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Danger par aspiration :** Non classé

**Symptômes / lésions après inhalation :** Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux telle que des étourdissements, des vomissements, des engourdissements, de la somnolence, des maux de tête, et des symptômes narcotiques similaires.

**Symptômes / lésions après contact cutané :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Symptômes / lésions après contact oculaire :** Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

**Symptômes / lésions après ingestion :** L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques :** Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

### Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

# SOLVENT 671

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Valeurs DL50 et CL50 :

Méthyl éthyl cétone (78-93-3)	
DL50 Rat orale	2054 mg/kg
DL50 Rat cutané	> 10 ml/kg
DL50 Lapin cutané	5000 mg/kg
CL50 Rat inhalation	11700 ppm/4h
US ETA (vapeurs)	34.50 mg/l/4h

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Écologie - Général : Non classé.

Méthyl éthyl cétone (78-93-3)	
CL50 Poisson 1	3130 (3130 - 3320) mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnie 1	520 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	5091 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna)

### Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité	Pas établie.
------------------------------	--------------

### Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas établi.
------------------------------	-------------

Méthyl éthyl cétone (78-93-3)	
Log Pow	0.29

Mobilité dans le sol Pas disponible

### Autres effets néfastes

Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Recommandations relatives au traitement des déchets :** Éliminer les contenus et/ou récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

**Information additionnelle :** Manipuler les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

**Écologie - Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### En conformité avec DOT

Désignation officielle de transport : METHYL ETHYL KETONE

Classe de danger : 3

Numéro d'identification : UN1193

Codes étiquette : 3

Groupe d'emballage : II

Numéro ERG : 127

### En conformité avec IMDG

Désignation officielle de transport : METHYL ETHYL KETONE

Classe de danger : 3

Numéro d'identification : UN1193

Groupe d'emballage : II

Codes étiquette : 3



### En conformité avec IATA

# SOLVENT 671

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Désignation officielle de transport** : METHYL ETHYL KETONE

**Groupe d'emballage** : II

**Numéro d'identification** : UN1193

**Classe de danger** : 3

**Codes étiquette** : 3



## En conformité avec TMD

**Désignation officielle de transport** : METHYL ETHYL KETONE

**Groupe d'emballage** : II

**Classe de danger** : 3

**Numéro d'identification** : UN1193

**Codes étiquette** : 3



## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementation fédérale des États-Unis

<b>SARA Section 311/312 Classes des dangers</b>	Risque d'incendie Risque immédiat (aigu) pour la santé
<b>Méthyl éthyl cétone (78-93-3)</b>	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
<b>SARA Section 311/312 Classes des dangers</b>	Risque immédiat (aigu) pour la santé Risque d'incendie

### Réglementation nationale des États-Unis

<b>Méthyl éthyl cétone (78-93-3)</b>	
États-Unis - Massachusetts - Liste « Right to Know »	
États-Unis - New Jersey - Liste substance dangereuse « Right to Know »	
États-Unis - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Liste des risques pour l'environnement	
États-Unis - Pennsylvania - Liste RTK (Right to Know)	

### Réglementations canadiennes

<b>Méthyl éthyl cétone (78-93-3)</b>	
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)	
Listé sur la Canadian IDL (Liste de divulgation des ingrédients)	
Concentration IDL 1 %	

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

**Date de révision** : 09/07/2021

**Autre information** : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

### **SGH Phrases de texte complètes :**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS & WHMIS 2015